

Orientations d'aménagement et de programmation

Le secteur de la Porte de Vincennes fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain qui porte des ambitions de restructuration urbaine et de reconquêtes économique et sociale.

Le projet articule un ensemble d'actions de court, moyen et long terme.

Ce site à dominante de logements sociaux connaît des difficultés d'ordre urbain et social importantes, notamment en raison de l'impact fort du boulevard périphérique et de la présence des infrastructures routières.

Il possède toutefois des atouts urbains majeurs (composition urbaine d'ensemble, monumentalité du cours de Vincennes, situation géographique sur un axe historique...) qui peuvent lui permettre de redévelopper une urbanisation susceptible d'accueillir de nouveaux programmes, notamment économiques, et de gommer l'omniprésence du boulevard périphérique.

En application de la délibération des 18 et 19 novembre 2002 relative aux objectifs poursuivis et conformément au projet de territoire, le projet de renouvellement urbain sur ce site prévoit les interventions suivantes :

- **AMELIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS SUR LE COURT ET LE MOYEN TERME**

Mettre en œuvre une gestion urbaine de proximité, facteur de tranquillité publique, et redonner un statut à l'espace public, notamment celui de l'Avenue de la Porte de Vincennes.

- **REORGANISER L'INTERFACE POUR RETABLIR DES CONTINUITES URBAINES**

Améliorer les abords du boulevard périphérique pour assurer une continuité bâtie et décroiser les espaces de la ceinture en améliorant les traversées piétonnes et en créant des liaisons entre les quartiers parisiens et ceux des communes voisines, Hiérarchiser le maillage viaire et renforcer sa lisibilité, Améliorer la qualité des espaces publics.

- **DEVELOPPER UNE MIXITE URBAINE FAVORISANT L'INSERTION DU QUARTIER DANS LA VILLE**

Créer les équipements publics nécessaires à la vie de quartier et développer une programmation attractive et créatrice d'emplois, favorisant notamment l'animation commerciale. Poursuivre l'action sociale sur l'ensemble des logements.

- **REDUIRE LA PLACE DE L'AUTOMOBILE, FAVORISER LES TRANSPORTS COLLECTIFS DE SURFACE ET LES CIRCULATIONS DOUCES EN COORDINATION AVEC LE PROJET DE TRAMWAY ET EN LIAISON AVEC LES COMMUNES LIMITOPHES**

Afin d'encadrer l'évolution des emprises adjacentes à la plate-forme de la petite ceinture ferroviaire, dans sa section entre le Cours de Vincennes et la rue du Volga, un périmètre de servitude L.151-41 § 5° est instauré dans l'attente d'un projet d'aménagement global.

